

- Fiche d'inscription -

Informations personnelles :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N°tel :

Adresse mail :

Date et nature de l'activité choisie :

.....

**Inscription
obligatoire 8 jours
avant l'animation
accompagnée du
règlement de 60€**

- J'autorise l'utilisation des photographies/vidéos dans lesquelles j'apparais pour promouvoir l'activité d'animation pêche dans l'Aude sans limitation dans le temps (utilisation : presse écrite locale, presse halieutique nationale, site fédéral, expositions, réseaux sociaux, films promotionnels, ...).

Contact :

Fédération de Pêche de L'Aude
3 chemin de Serres
11000 Carcassonne
Tél : 04.68.25.16.03
Mail : accueil@fedepeche11.fr
Site internet : www.fedepeche11.fr

Fait à

Le

Signature (précédé de la mention, lu et approuvé)

Matériel de sécurité :

- Trousse de secours
- Bouée / corde flottante
- Gilet de sauvetage (sorties carnassier en bateau/float tube, pêche en rivière)
- Le dossier d'inscription (complet)
- Fiche de site
- Perche télé réglable
- Téléphone portable
- Talkie-walkie

Modalités de participation :

- **Joindre à la présente fiche une copie de :**
 - o **La responsabilité civile**
 - o **Une photocopie de la carte de pêche valide.**
- **Une animation peut être annulée à cause d'intempérie ne permettant pas l'apprentissage de la pêche dans de bonnes conditions.**

Dans cette éventualité et si l'on ne peut pas reporter l'animation, le montant de l'inscription vous sera bien entendu remboursé.

À PREVOIR : Vêtement de pluie si mauvais temps, casquette, lunette de soleil, chaussure de marche (fermée), crème solaire, bouteille d'eau.

Repas :

- o **Sortie à la journée – prévoir le casse-croute du midi.**
- o **Sortie coup du soir mouche – repas du soir – lampe de poche – une veste/pantalon.**
- o **Carpe de nuit – le casse-croute du soir – petit déjeuner – repas du midi – duvet – tapis de sol – lampe de poche.**

Encadrement :

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité des animateurs de la Fédération de Pêche de l'Aude, titulaire d'un BPJEPS « Pêche de loisirs ».

Les stagiaires issus de cette formation peuvent également encadrer des activités à condition qu'ils aient validé les « exigences préalable à la mise en situation pédagogique ».

Les bénévoles peuvent apporter leur aide lors de ces animations.

Matériel de pêche :

Le matériel de pêche est fourni par la Fédération de Pêche (cannes, moulinets, appâts, tentes, ...)